

ASSURANCE D'ASSISTANCE VOYAGE.

PRENEUR DE L'ASSURANCE: EXOTICCA TRAVEL FRANCE SAS

POLICE D'ASSURANCE N °:

07620005048

GARANTIES ET LIMITES PAR ASSURÉ

Tableau Résumé de Garanties et Limites Couvertes.

COUVERTURES	MONTANTS ET PLAFONDS DES GARANTIES PAR PERSONNE		
	A/D	B/E	C/F
1. BAGAGES:			
1.1. PERTES MATERIELLES			
▪ France	400,00€	400,00€	400,00€
▪ Europe	600,00€	600,00€	600,00€
▪ Monde	900,00€	900,00€	900,00€
1.2. RETARD DE LIVRAISON DE BAGAGES	200,00€	200,00€	200,00€
1.3. FRAIS DE GESTION POUR PERTE DE DOCUMENTS	200,00€	200,00€	200,00€
2. RETARDS			
2.9 EXTENSIÓN DE VOYAGE	300,00€	300,00€	300,00€
2.10 COMPENSATION DE SERVICES	500,00€	500,00€	500,00€
3. ACCIDENTS			
3.1. ACCIDENTS PENDANT LE VOYAGE			
▪ En cas de mort	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
▪ En cas d'invalidité permanente	6.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
L'indemnité maximale par sinistre sera de 3.000.000€ indépendamment du nombre d'assurés concernés par le même sinistre.			
4. ASSISTANCE PERSONNES			
4.1 FRAIS MEDICAUX, CHIRURGICAUX ET D'HOSPITALISATION			
▪ Pour frais engagés en France en cas de maladie ou accident	1.500,00€	1.500,00€	1.500,00€
▪ Pour frais engagés en l'Europe en cas de maladie ou accident	-----	9.000,00€	-----
▪ Pour frais engagés au monde en cas de maladie ou accident	-----	-----	15.000,00€
▪ Frais dentaires	150,00€	150,00€	150,00€
4.2. FRAIS DE PROLONGATION DU SEJOUR À L'HOTEL avec 60,00.-Euros/jour dans la limite de	600,00€	600,00€	600,00€
4.3. RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE DE BLESSES OU DE MALADES	Illimité	Illimité	Illimité
4.4. RAPATRIEMENT OU TRANSPORT DE PERSONNES DECEDEES	Illimité	Illimité	Illimité
4.5. DEPLACEMENT D'UNE ACCOMPAGNANTE EN CAS D'HOSPITALISATION DE L'ASSURE	Illimité	Illimité	Illimité
4.6. FRAIS D'HOTEL pour la personne accompagnante avec 60,00.-Euros/jour dans la limite de	600,00€	600,00€	600,00€
4.7. RAPATRIEMENT D'UN ACCOMPAGNANT	Illimité	Illimité	Illimité
4.8. RAPATRIEMENT OU TRANSPORT DE MINEURS ET/OU HANDICAPES	Illimité	Illimité	Illimité
4.9. RETOUR DE L'ASSURE POUR DECES D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE NON ASSURE	Illimité	Illimité	Illimité
4.10. RETOUR DE L'ASSURE POUR CAUSE D'HOSPITALISATION D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE NON ASSURE	Illimité	Illimité	Illimité
4.11. RETOUR ANTICIPE POUR DE SINISTRE GRAVE A LA MAISON OU BOUREAU PROFESSIONNEL	Illimité	Illimité	Illimité
4.12. ENVOI URGENT DE MEDICAMENTS N'EXISTANT PAS A L'ETRANGER	Inclus	Inclus	Inclus
4.13. TRANSMISSION DE MESSAGES	Inclus	Inclus	Inclus
4.14. AIDE A LA LOCALISATION ET A L'ENVOI DE BAGAGES	Inclus	Inclus	Inclus
4.15. SERVICE D'INTERPRETE	Inclus	Inclus	Inclus
4.20. ENVOI D'OBJETS OUBLIES OU VOLES PENDANT LE VOYAGE	Inclus	Inclus	Inclus
4.23. AVANCE DE FONDS	2.000,00€	2.000,00€	2.000,00€
6. RESPONSABILITÉ CIVILE			
6.1 RESPONSABILITE CIVILE PRIVEE	30.000,00€	30.000,00€	30.000,00€
7. ANNULATION DE VOYAGE			
7.1. FRAIS POUR ANNULATION DE VOYAGE	750,00€	1.000,00€	2.000,00€
8. REMBOURSEMENT DE VACANCES			
8.1		1.000,00€	2.000,00€

Service permanent 24 heures sur 24 pour l'assistance des personnes appel depuis La France 01 70 95 06 10. Depuis l'étranger +33 1 70 95 06 10

Lu et approuvé par le preneur de l'assurance qui accepte expressément les clauses limitatives et excluantes, contenues aux clauses de cette police.

